

15ème législature

Question N° : 32649	De M. Paul Molac (Libertés et Territoires - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Discothèques et covid-19 : aides inadaptées à la situation	Analyse > Discothèques et covid-19 : aides inadaptées à la situation.
Question publiée au JO le : 29/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Paul Molac alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les graves difficultés rencontrées par les établissements de nuit fermés depuis le 14 mars 2020. En effet, les aides annoncées par le Gouvernement mi-juillet 2020 afin de soutenir ce secteur sinistré par la pandémie de covid-19 se font toujours attendre. En effet, le 24 juillet 2020, l'État a annoncé la prise en charge des frais fixes des établissements de nuit jusqu'à 15 000 euros par mois, pendant trois mois (juin, juillet et août 2020), afin de soulager leur trésorerie. Or, mi-septembre 2020, le portail d'inscription permettant d'être demandeur de cette aide n'est toujours pas ouvert. Conséquences : les chefs d'entreprises concernés sont à bout, en passe de ne plus pouvoir faire face aux difficultés économiques engendrées par la fermeture imposée de leur établissement. Nombre d'eux s'apprêtent donc à déposer le bilan quand cela n'a déjà pas été fait puisqu'on évalue actuellement à 300 sur 1 600, le nombre de discothèques ayant définitivement fermé leurs portes depuis le début de l'épidémie. En outre, il semblerait que les critères d'attribution de l'aide qui a été promise soient inadaptés à la situation. Effectivement, lorsque les entreprises concernées ont bénéficié d'un prêt garanti par l'État (PGE), celui-ci est inclus dans la trésorerie, rendue de fait positive, ce qui les empêche de pouvoir accéder au soutien financier sur lequel ils pouvaient escompter. Cette modalité de calcul n'est pas acceptable dans la mesure où les entreprises ayant souscrit à un PGE se sont engagées à rembourser cet emprunt et que celui-ci n'a servi, en réalité, qu'à pallier le manque d'engagement de l'État en faveur des établissements de nuit en début de crise sanitaire. Sans un engagement clair, pérenne et fort de l'État, les répercussions économiques dans le milieu de la nuit seront désastreuses. C'est pourquoi il demande au Gouvernement d'agir urgemment en faveur des établissements de nuit, contraints de garder leurs portes fermées depuis le 14 mai 2020, et de soutenir à la hauteur des besoins, et ce tant qu'ils ne seront pas autorisés à rouvrir, ces entreprises qui ne pourront survivre à autant de mois d'inactivité.